



## Retraite anticipée à taux plein possible ?

Par **slyslyGo**, le **26/12/2012** à **14:52**

Bonjour,

Mon père, **56 ans**, carreleur a commencé à travailler vers l'âge de **14/16 ans**. Il a cotisé environ **42 années** pour la retraite mais n'a pas encore l'âge de départ légal.

Depuis de très nombreuses années, il est contraint à de gros problèmes de dos chroniques qui l'empêche parfois de travailler et le fait souffrir. Ces problèmes sont bien entendu liés à son travail qui est très physique.

Il est régulièrement en arrêt depuis ces dernières années pour ses problèmes de dos important.

Je ne vois pas comment il pourrait continuer à travailler ainsi pendant encore 4 ou 6 ans sans continuer à s'user ...

Dans ce cas particulier, est-il possible de se mettre en retraite à taux plein pour cause d'invalidité/problèmes de santé liés au travail ? Je cherche une solution rapidement car continuer ainsi n'est plus possible ...

Si quelqu'un à une suggestion de démarche à faire, une solution à proposer à ce sujet, je serais très intéressé que vous la partagiez.

Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Sylvain

Par **P.M.**, le **26/12/2012** à **16:04**

Bonjour,

Il faudrait voir avec la CPAM si le salarié peut être reconnu en maladie professionnelle...

Par ailleurs, le Médecin du travail peut décider d'une aptitude restreinte ou même d'une inaptitude...

Pour la retraite, suite à une carrière longue, il faudrait voir aussi avec [l'Assurance Retraite...](#)